

COMMUNE DE LA BAUME CORNILLANE
ANNEXE 6- 1 : LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Catégorie	Gestionnaire	Description	Type de l'acte	N° de l'acte	Date de l'acte
A4	Direction Départementale des Territoires SEFEN	Passage des engins d'entretien le long des cours d'eau : L'Ecoutay, le ruisseau des Granges	Arrêté préfectoral	5121	2 décembre 1968
AS1	Agence Régionale de Santé	Protection sanitaire du captage d'eau potable de Moutet	Arrêté préfectoral	4948	2 septembre 1998
	Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de Mounaire	Arrêté préfectoral	4949	2 septembre 1998
		Protection sanitaire du captage d'eau potable de Bontemps	Arrêté préfectoral	4947	2 septembre 1998
PT2	Direction Télécommunications du Réseau National	Protection contre les obstacles de la station Combovin / Pas de la Boussière : Zone secondaire de dégagement	Décret	85	17 février 1995

Département de la Drôme

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

Commune de La Baume-Cornillane

POS approuvé

Servitudes d'Utilité Publique

Date d'approbation 03-10-1986



Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Connaissance et Projet du Territoire.

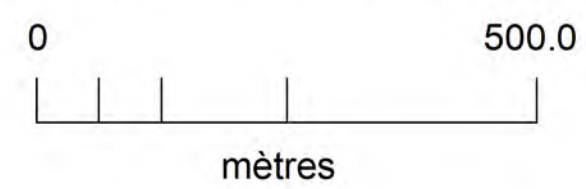
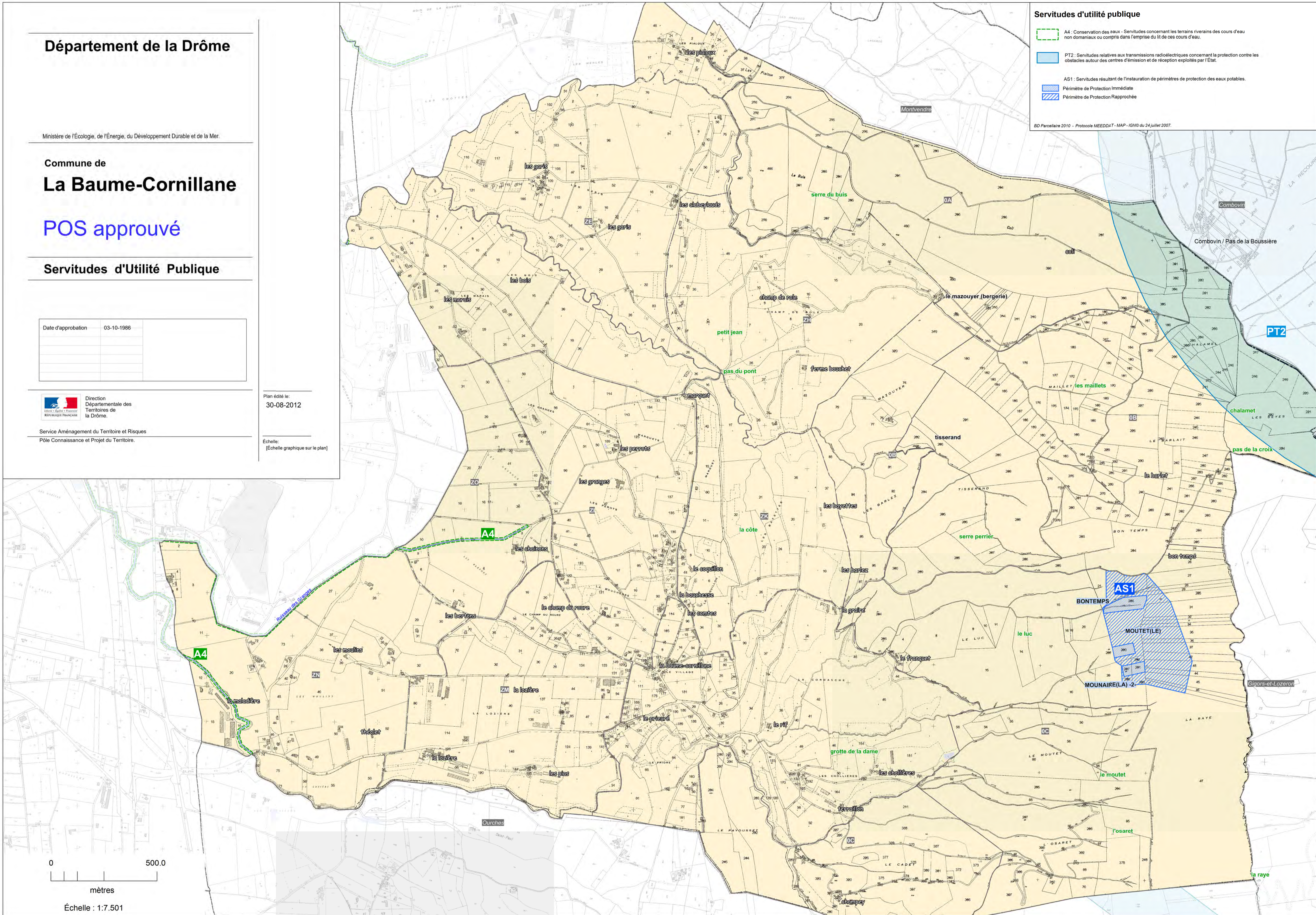
Plan édité le:
30-08-2012

Échelle:
(Échelle graphique sur le plan)

Servitudes d'utilité publique

- A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles autour des centres d'émission et de réception exploités par l'État.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables.
- Périmètre de Protection Immédiate
- Périmètre de Protection Rapprochée

BD Parcellaire 2010 - Protocole MEEDDAT - MAP - IGN® du 24 juillet 2007.



Échelle : 1:7.501